

Protection sociale complémentaire (PSC) *Un levier indispensable à l'attractivité des métiers publics*

La MFP se mobilise depuis des décennies en faveur des métiers publics, convaincue que la qualité des services publics repose en grande partie sur les conditions de travail et le bien-être de chaque agent. Elle regrette de constater, au fil des années, une dégradation continue de leur attractivité sans qu'aucune solution collective ne parvienne à renverser cette tendance.

Aussi, elle se félicite qu'un organisme tel que France Stratégie examine enfin la question de l'attractivité, enjeu majeur pour recruter et fidéliser les agents afin d'assurer l'efficacité et la pérennité des services publics.

Son rapport est sans appel :

- A l'Etat, 15 % des postes ouverts aux concours sont restés non pourvus en 2022.
- Dans l'Hospitalière, 21 % des lits de l'AP-HP étaient fermés en 2022, avec 70 % des fermetures liés à un manque de personnel.
- Dans la Territoriale, 64 % des employeurs ont signalé en 2023 au moins un champ professionnel en tension, impactant la continuité des services de proximité.

La PSC au carrefour de l'attractivité des métiers publics

Si France Stratégie alerte à juste titre sur cette crise structurelle, elle souligne également que cette situation n'est pas une fatalité. La MFP partage cette conviction et considère que de nombreux leviers doivent être mobilisés pour enrayer cette tendance durable. Parmi eux, la protection sociale complémentaire (PSC) est au carrefour de l'attractivité des métiers publics, en apportant :

- Un pouvoir d'achat renforcé par une aide de l'employeur au financement de la complémentaire.
- Une réponse aux fragilités sociales et aux problématiques de santé au travail favorisée par le développement de politiques de prévention notamment.
- Une mobilité professionnelle facilitée par des engagements communs des employeurs des trois versants.

Une condition *sine qua non* de réussite : faire de la PSC un levier stratégique d'attractivité

Avec le développement des contrats collectifs obligatoires, la culture de la PSC va imprégner profondément les ressources humaines pour en faire un véritable moteur d'attractivité et de performance pour tous les agents qu'ils relèvent de l'Etat, de la territoriale ou de l'hospitalière. Prise en compte des besoins sociaux, pilotage des risques, communication vers les agents : des axes indispensables pour transformer un dispositif technique en un véritable levier stratégique au service d'une politique RH et dans l'intérêt des personnels.

Pour la MFP, les conditions de mise en œuvre de la réforme PSC, qui s'enlise depuis plusieurs mois dans certains versants, seront révélatrices d'une volonté politique affirmée pour faire vivre l'attractivité. Elle y sera particulièrement attentive.

A propos de la MFP

► **La Mutualité Fonction Publique** – présidée par Serge BRICHET – regroupe 18 mutuelles ou unions de mutuelles professionnelles relevant des Livres I, II et III du Code de la Mutualité, issues des trois fonctions publiques - Etat, territoriale, hospitalière. Sa spécificité : son approche globale et solidaire de la protection sociale des agents publics, actifs et retraités, avec la gestion du régime obligatoire et de la complémentaire maladie et prévoyance. Fin 2023, les mutuelles historiques de l'Union :

- couvrent 6,5 millions de personnes
- versent 3,5 milliards d'euros de prestations complémentaires.

Site web : <https://www.mfp.fr/ma-sante-dagent-public/>

Contact presse MFP – Laurence Tribillac – 07 85 96 12 74